

CAROLINE FOULLIOUX, U.A.M.
EUGENIO DE VICENTE, U.C.M.

INTRODUCTION

Le terme d'aspect verbal est apparu en linguistique française comme le résultat d'une tentative de transposition à la description des mécanismes grammaticaux du français d'une catégorie qui provient des descriptions du russe et des autres langues slaves, qui possèdent des moyens morphologiques spécifiques pour marquer cette catégorie dans les formes verbales.

A cette tentative de recherche, dans le verbe français, de catégories sémantiques et de traits formels équivalents à ceux des langues slaves sont venues s'ajouter les apports des études portant sur les langues classiques –spécialement le latin– concernant l'aspect verbal.

L'état actuel de la question provient de ces tentatives de recherche ayant pour but de décrire dans les langues romanes ces catégories déjà étudiées dans d'autres langues: le terme générique d'aspect verbal est appliqué généralement à des phénomènes dont l'hétérogénéité a empêché les linguistes d'en donner une définition satisfaisante; cet état de choses a induit le plus souvent les chercheurs à confusion.

Cet article aura donc pour but de présenter l'état actuel de notre réflexion sur ce sujet; ceci contribuera peut-être à jeter un peu de lumière sur la problématique de l'aspect verbal.

L'aspectualité globale du verbe d'un énoncé s'établit en fonction de trois paramètres qu'il faut dès le début séparer très nettement des sèmes modaux et temporels:

– Le mode verbal nous renseigne sur la façon dont l'émetteur appréhende le processus énoncé en fonction des paramètres réel/non réel.

– Le temps verbal situe le procès sur l'axe chronologique par rapport au moment de l'énonciation: le NUNC, et parfois aussi par rapport au moment de l'énoncé, en fonction des paramètres antérieur/simultané/postérieur.

Il conviendrait de séparer très nettement trois catégories différentes auxquelles on applique généralement le terme d'aspect verbal.

L'aspectualité de verbe d'un énoncé sera constituée par la somme de ces trois catégories aspectuelles différentes.

L'aspect grammatical

Sous cette dénomination nous grouperons trois paramètres sémantiques différents, qui peuvent se combiner entre eux, et qui ont comme caractéristique commune celle de disposer de procédés morphologiques spécifiques –périphrases et/ou adverbes– pour leur expression.

* Le premier de ces paramètres s'établit en fonction du caractère duratif/non duratif que l'émetteur considère dans son appréhension du procès.

* Le second s'établit en fonction de la phase à laquelle l'émetteur considère le déroulement du procès. Sous cette optique nous aurons affaire aux aspects inchoatif, progressif, continuatif et conclusif.

* Le troisième s'établit en fonction de l'opposition action unique ou isolée (aspect ponctuel)/action répétée (aspect non ponctuel) qui présente pour sa part deux sous catégories: aspect itératif et aspect habituel.

L'aspect lexical

Il est constitué par les sèmes inhérents à la base lexicale du verbe, qui expriment la nature intrinsèque de l'action en fonction des trois mêmes paramètres qui ont été exposés à propos de l'aspect grammatical; des verbes comme dormir/chercher sont duratifs, par contre tirer/trouver sont non duratifs, etc...

L'aspect temporel

Certaines marques temporelles, dans la conjugaison française, véhiculent non seulement des sèmes de temporalité, mais aussi, et d'une manière concomitante, des sèmes aspectuels. Il s'agit du caractère accompli/non accompli de l'action exprimée par le verbe au moment de l'énonciation.

Dans l'énoncé *Je me suis mis à travailler à cinq heures* nous avons l'aspectualité suivante: une action durative en soi (*travailler*) présentée à son commencement et accomplie au moment de l'énonciation.

Nous allons développer séparément ces trois paramètres et, le cas échéant, les marques morphologiques qui servent à les exprimer. Nous utiliserons dorénavant les termes *aspect temporel*, *aspect grammatical* et *aspect lexical*, comme constituant l'aspect global d'un énoncé, que nous appellerons ASPECT. La règle de réécriture de ASPECT serait donc:

ASPECT → ASPECT GRAM. + ASPECT LEX. + ASPECT TEMP.

I. Aspect grammatical

La règle de réécriture que nous proposons pour l'aspect grammatical est la suivante:

ASPECT GRAMMATICAL →	ASPECT GRAMMATICAL 1	
	ASPECT GRAMMATICAL 2	
	ASPECT GRAMMATICAL 3	
ASPECT GRAMMATICAL →	ASPECT DURATIF	
	ASPECT NON DURATIF	
ASPECT GRAMMATICAL 2 →	ASPECT INCHOATIF	
	ASPECT PROGRESSIF	
	ASPECT CONTINUATIF	
	ASPECT CONCLUSIF	
ASPECT GRAMMATICAL 3 →	ASPECT PONCTUEL	ITERATIF
	ASPECT NON PONCTUEL	HABITUAL

A. Aspect grammatical 1

* Aspect duratif

L'aspect duratif exprime une action qui est considérée par l'émetteur comme se déroulant –plus ou moins– dans le temps; le système du français nous permet d'exprimer soit des durées longues, soit des durées brèves.

Les durées *longues* sont marquées soit par des constructions périphrastiques comportant un semi-auxiliaire suivi d'un infinitif, soit par des marques adverbiales:

– être en train de		+ infinitif
– être en voie de		
– être après à		
– être après		

Il est à remarquer que la construction être en voie de + infinitif, dans la mesure où elle exprime la modification de l'action dans un sens déterminé, peut être considérée comme point intermédiaire entre l'aspect purement duratif et l'aspect progressif.

Quand je l'ai rencontré, Salamano *était en train d'insulter* son chien (A. Camus).

La plaie *est en voie de se cicatriser*.

Il est *après à bâtir* sa maison.

Elle avait vu un mouton [...] déjà mort, et deux ours qui *étaient après le manger* (L. Hémon).

Il existe aussi certains adverbes qui servent à marquer l'aspect duratif:

Il mange *lentement*.

Nous avons parlé *pendant des heures*.

Constructions périphrastiques et adverbes peuvent s'accumuler pour marquer d'une façon redondante l'aspect duratif:

Il *est en train manger lentement*.

Les durées *brèves* ne peuvent être marquées que par des adverbes du genre: *brusquement, en un clin d'oeil, en un instant, subitement, soudain, etc...*

* Aspect non duratif

L'aspect non-duratif est, par opposition au duratif, celui qui n'est pas marqué morphologiquement; l'émetteur ne considère pas pertinente l'expression de la durée, plus ou moins longue, de l'action.

Quelle est cette fièvre d'écrire qui me prend aujourd'hui, anniversaire de ma naissance? (Mauriac).

B. Aspect grammatical 2

* Aspect inchoatif

L'aspect inchoatif exprime le commencement de l'action. Il est marqué par les constructions périphrastiques suivantes:

- | | | |
|------------------|--|-------------|
| – commencer à/de | | |
| | | + infinitif |
| – se mettre à | | |

Non, mais, regarde-le: *maintenant il se met à pleurer!*
 Coffin *commença de grimper* (A. Fournier).

* Aspect progressif

L'aspect progressif exprime que l'action gagne ou perd en intensité à mesure que le temps passe; il nous montre la gradualité de son déroulement. Il est marqué par la périphrase: (*s'en*) *aller* + *participe présent*, ou par des modificateurs adverbiaux.

Le canal *allait se perdant* (Gide).
 Les arbres *s'effeuillent peu à peu*.
 Les invités arrivaient *l'un après l'autre*.

* Aspect continuatif

L'aspect continuatif exprime que l'action a commencé avant le moment de l'énonciation ou de l'énoncé et qu'elle continue au moment de l'énonciation ou de l'énoncé. Il est marqué par les périphrases:

- | | | |
|-------------------------|--|-------------|
| <i>continuer à/de</i> | | |
| | | + infinitif |
| <i>en être encore à</i> | | |

ou par des modificateurs adverbiaux du genre: *toujours, encore, depuis trois jours, etc...*

Il *continue/continuera de pleuvoir*.

Il *pleut toujours/encore/depuis une semaine*.

Sous quelle étoile suis-je né? *J'en suis encore à me le demander* (M. Polnareff).

* Aspect conclusif

L'aspect conclusif marque clairement la finalisation de l'action. Les périphrases qui servent à l'exprimer sont:

– (s') <i>arrêter de</i>		+ infinitif
– <i>cesser de</i>		
– <i>finir de</i>		

J'arrête de travailler en ce moment.

Son influence *cesse de se faire sentir*.

Elle *finit de décorer* son appartement.

C. Aspect grammatical 3

* Aspect ponctuel

L'aspect ponctuel, par opposition au non ponctuel qui, lui, présente des marques morphologiques spécifiques, est caractérisé, généralement, par un degré zéro de marques, bien que, parfois, cet aspect puisse être marqué par des modificateurs adverbiaux, ou équivalents. Il exprime que l'action n'est réalisée qu'une seule fois.

Pierre a téléphoné (une seule fois).

* Aspect non ponctuel (itératif/habituel)

On a affaire à cet aspect lorsque l'action se réalise plus d'une fois. Cet aspect présente deux sous-catégories: l'aspect itératif et l'aspect habituel.

La différence entre ces deux aspects est d'ordre purement quantitatif: l'aspect itératif exprime une action dont les répétitions peuvent aller de deux à

souvent; par contre l'aspect habituel exprime une action qui est répétée systématiquement, à tel point que cette itération n'est pas loin de se constituer en état. Néanmoins, la frontière entre l'aspect itératif et l'aspect habituel n'est pas toujours aisée à cerner; la plupart du temps c'est le cotexte qui nous fournit les indications nécessaires pour trancher la question.

L'aspect habituel se situe tout près de ce que nous appelons la temporalité indivise relative; dans cette temporalité le temps de l'énoncé n'est pas un ALORS, mais le TOUJOURS du référent, et elle sert à marquer les états permanents:

Ce détergent est biodégradable.

Ces deux aspects, itératif et habituel, sont marqués à l'aide de modificateurs adverbiaux. L'aspect habituel peut aussi être marqué par la périphrase *être toujours* à + infinitif.

L'aspect itératif, pour sa part, peut être marqué par les périphrases *recommencer de*/à + infinitif et *se remettre* à + infinitif.

Ex. itératif:

Je me lève *souvent* à huit heures.
Hier et avant-hier je me suis levé à huit heures.
 Ses larmes *recommencèrent* à couler (Laclos).
 Il *s'est remis* à fumer.

Ex. habituel:

D'habitude je me lève à huit heures.
 Je me lève *tous les jours* à huit heures.
 Elle *est toujours* à se plaindre.

Ex. temps indivis relatif:

Il est matinal.
C'est un lève-tôt.
C'est une rouspéteuse.

II. Aspect lexical

La base lexicale des verbes est aussi porteuse de sèmes aspectuels qui correspondent à la nature de l'action. Les aspects que l'on peut retrouver comme inhérents à la base verbale sont les mêmes que nous avons décrit au paragraphe antérieur; un verbe comme *dormir* a un sème inhérent duratif *long*; *ouvrir*: duratif *court*; *s'endormir*: inchoatif; *diminuer*: progressif; *poursuivre*: continuatif; *cesser*: conclusif; *relire*: itératif. Il n'y a pas de verbes comportant un sème inhérent d'aspect habituel, mais en fonction du contexte, le sème virtuel d'aspect habituel de certains verbes d'action peut s'activer: dans l'énoncé *Jacques a un défaut: il boit*, le verbe *boire* présente un sème d'aspect habituel de type contextuel.

Certains auteurs considèrent que les sèmes aspectuels perfectif/imperfectif (souvent confondus avec les concepts d'accompli/non accompli, que nous allons traiter dans le paragraphe consacré à l'aspect temporel), peuvent aussi apparaître comme inhérents à la base lexicale de verbe. Pour notre part, après avoir analysé les exemples proposés par ces auteurs, nous considérons qu'il s'agit plutôt des aspects duratif/non duratif que nous avons déjà traités ci-dessus.

Comme nous l'avons déjà signalé, les sèmes aspectuels lexicaux s'ajoutent aux grammaticaux et aux temporels pour configurer l'aspectualité globale du verbe en énoncé.

III. Aspect temporel

L'aspect temporel, comme nous l'avons signalé, ne dispose pas de marque morphologique spécifique; il est inhérent aux marques de temps et présenterait la règle de réécriture suivante:

ASPECT TEMP. →	accompli	résultatif
	non accompli	perfectif

En ce qui concerne la relation temps/aspect temporel, nous pouvons établir le tableau suivant:

* – futurs		NON ACCOMPLI
* – présent		
* – imparfait		
* – autres temps du passé		ACCOMPLI
* – futur antérieur		

A) Accompli

- Nous entendons par accomplie une action considérée par l'émetteur comme finie par rapport au moment de l'énonciation (NUNC) et/ou au moment de l'énoncé (ALORS).

Étant donné que ce sème aspectuel est inhérent à la temporalité antérieure, et que celle-ci peut s'établir aussi bien par rapport au moment de l'énoncé, nous allons examiner ces deux possibilités.

1. Aspectualité accomplie par rapport au moment de l'énonciation

Le passé simple et le passé composé expriment une temporalité antérieure et une aspectualité accomplie par rapport au moment de l'énonciation. L'aspect accompli présente, comme nous venons de le schématiser, deux sous-catégories: résultatif et perfectif.

L'aspect accompli résultatif est celui des actions achevées au moment de l'énonciation mais qui, en quelque sorte, ont des conséquences qui se prolongent et parfois dépassent le NUNC.

Nos joueurs devront à l'avenir cultiver leur condition physique;
l'engagement physique, comme on dit, *a remplacé* le football de papa.

--L'aspect accompli perfectif est celui des actions achevées et sans aucun prolongement vers le NUNC. Ce sème aspectuel est inhérent au passé simple.

Caton *mourut* pour ne pas déchoir.

Dans le code oral, le passé simple ayant été pratiquement éliminé au profit du passé composé, c'est ce dernier qui nous sert généralement à exprimer l'aspect perfectif.

Caton est mort pour ne pas déchoir.

Dans l'exemple suivant: *Marie, je l'ai beaucoup aimée [...]; elle m'a quitté, je suis désespéré*, les deux passés composés *aimer/quitter* ont un aspect accompli résultatif. Par contre, dans le contexte: *Marie, je l'ai beaucoup aimée; au fait, je l'ai aperçue dans la rue cet après-midi; qu'elle est moche!*, le passé composé de *aimer* présente un aspect accompli perfectif, alors que celui de *voir* présente un aspect accompli résultatif.

En général, le passé composé exprimant l'aspect résultatif se situe dans un point de passé plus proche du NUNC que le passé composé (ou le passé simple) exprimant un aspect perfectif.

Ex.1 (résultatif):

Ce matin Jean *est arrivé* à neuf heures et *s'est mis* tout de suite au travail.

Ex.2 (perfectif):

Je me le rappelle bien: le premier janvier de l'an dernier, Jean *est arrivé* à neuf heures et *s'est mis* rapidement au travail.

Remarquons ce deuxième exemple: si nous le présentions comme récit, il serait au passé simple: *Jean arriva et se mit...* De toutes les façons, cette règle est loin d'être généralisable; nous pouvons avoir, dans la sphère du récit, des actions très éloignées dans le passé exprimées par le passé composé quand l'émetteur les considère sous l'aspect accompli résultatif:

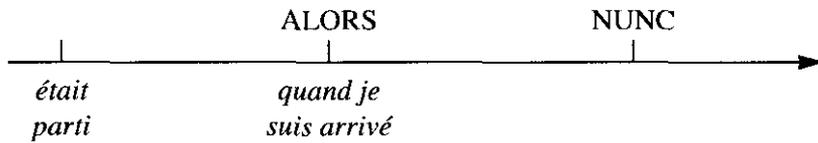
Les hommes du néolithique *ont découvert* la roue.

2. Aspectualité accomplie par rapport au moment de l'énonciation et/ou moment de l'énoncé

* Le plus-que-parfait exprime une double antériorité temporelle; l'action au plus-que-parfait est en même temps antérieure au moment de l'énonciation (NUNC) et au moment de l'énoncé (ALORS):

Quand je suis arrivé chez lui, il était parti.

L'action exprimée par le verbe partir est antérieure au NUNC et antérieure aussi au temps de l'énoncé: ALORS avec lequel coïncide la subordonnée.



Du point de vue aspectuel, le plus-que-parfait peut être, selon le contexte, accompli résultatif ou accompli perfectif par rapport au ALORS, et accompli perfectif par rapport au NUNC.

* Le futur antérieur, de son côté, exprime aussi une double temporalité: postérieure au NUNC et antérieure au ALORS:

Quand vous arriverez, j'aurai fini.

L'action exprimée par finir est postérieure au NUNC et antérieure au ALORS, qui coïncide avec l'action de la subordonnée.



Du point de vue aspectuel, le futur antérieur est, selon le contexte, accompli résultatif ou accompli perfectif par rapport à l'ALORS, et non accompli par rapport au NUNC.

B) Non accompli

Nous entendons par non accomplie une action dont l'émetteur ne considère ni le début ni la fin et qui est donc non achevée au moment de l'énonciation et/ou l'énoncé.

Le sème [+ NON ACCOMPLI] est inhérent à l'imparfait, au présent et au futur simple:

Le gigot est sur le feu, *il cuit*.
Il neigeait, il neigeait toujours.
 Je vous casse, vous *partirez* demain.

IV. Système d'oppositions aspectuelles

Les appositions aspectuelles accompli/non accompli, d'une part, et accompli résultatif/accompli perfectif de l'autre, ont une grande rentabilité dans la structuration du système des temps du passé en français. elles servent à opposer les temps suivants:

1.- Imparfait/passé simple. Ces deux temps présentent la même temporalité: antérieure, non récente; ils ne s'opposent que par leurs sèmes aspectuels, l'imparfait étant non accompli et le passé simple étant accompli. Cette opposition aspectuelle justifie les valeurs qu'on attribue traditionnellement à l'alternance de ces deux temps dans le récit: les imparfaits constitueraient la toile de fond sur laquelle se détacheraient les actions au passé simple.

Comme le soir *tombait*, l'homme sombre *arriva* (V. Hugo).

2.- Passé composé résultatif/passé composé perfectif. La conjugaison française nous présente en fait deux passés composés différents: l'un peut commuter avec le passé simple; c'est le passé composé perfectif; l'autre ne peut pas le faire; c'est le passé composé résultatif.

Cette opposition en implique évidemment une autre: l'opposition passé composé résultatif/passé simple, et, en même temps, elle a pour effet de neutraliser l'opposition existante en français classique entre la passé simple (employé pour exprimer des faits lointains sans contact avec le présent) et le passé composé (employé pour exprimer des faits passés plus proches, dont le rapport avec le présent pourrait être établi éventuellement).

En langue classique nous pourrions trouver un énoncé comme:

Caton *mourut* pour ne pas déchoir; Montherlant *l'a imité*.

Dans lequel les deux temps verbaux sont employés suivant les règles d'usage que nous venons de mentionner. Par contre, en français contemporain, nous pouvons trouver l'énoncé équivalent:

Caton *est mort* pour ne pas déchoir; Montherlant *l'a imité*.

L'opposition classique passé simple/passé composé, telle que nous l'avons décrite, subsiste de nos jours avec un très faible rendement en langue écrite.

3.- Plus-que-parfait/plus-que-parfait surcomposé. Ces deux formes ont la même valeur temporelle: la pré-antériorité, c'est à dire qu'elles expriment des faits passés antérieurs à d'autres faits passés. Si nous opposons ces deux formes dans un même cotexte, nous observons qu'elles ne se différencient que par une opposition aspectuelle: le plus-que-parfait surcomposé est un accompli perfectif par rapport à l'ALORS, tandis que le plus-que-parfait est un accompli résultatif par rapport au même ALORS.

Je me le rappelle bien: le premier janvier de l'an dernier, le maçon *avait fini* les travaux chez toi.

Je me le rappelle bien: le premier janvier de l'an dernier, le maçon *avait eu fini* les travaux chez toi.

4.- Plus-que-parfait/passé antérieur-passé surcomposé. Les trois formes expriment la même valeur temporelle: la préantériorité. La différence entre les termes de l'opposition est d'ordre purement aspectuel: le plus-que-parfait a un aspect accompli résultatif, tandis que le passé antérieur (langue écrite) et le passé surcomposé (langue parlée) ont un aspect accompli perfectif.

Je me le rappelle bien: le premier janvier de l'an dernier, le maçon *avait fini/eut fini/? a eu fini* les travaux chez toi.

Il est à remarquer que les deux temps surcomposés du passé: passé surcomposé et le plus-que-parfait surcomposé peuvent présenter, dans certains cas, la même valeur temporelle et aspectuelle: Il faudrait étudier plus en détail dans quel types de contextes cette opposition est neutralisée.

5.- Passé simple/passé antérieur. A ces quatre points que nous venons de voir, il faut en ajouter un cinquième, qui lui, est basé sur l'opposition d'aspect duratif *court/non duratif*. Il s'agit de l'opposition passé simple/passé antérieur. Lorsque ces deux formes expriment la même temporalité, c'est à dire, lorsque le passé antérieur n'exprime pas, dans un contexte donné, une temporalité antérieure aux passés simples du dit contexte, cette opposition sert à mettre en relief l'opposition aspect duratif court/non duratif. Dans ce cas, le passé antérieur est normalement accompagné par des adverbes exprimant la rapidité.

La fable de La Fontaine *Le renard et la cigogne*, exemple cité par toutes les grammaires, nous en offre un exemple très clair. Toute la fable est au passé simple; le vers final *et le drôle eut lapé le tout en un moment* pourrait aussi l'être. L'emploi de *eut lapé* en un moment au lieu de *lapa* sert à exprimer l'aspect duratif court de l'action, par opposition à tous les autres passés simples qui ont un aspect non duratif. Dans ce cas l'opposition à valeur temporelle passé simple/passé antérieure est neutralisée; elle ne sert qu'à marquer une opposition aspectuelle.

Pour terminer cet article, il faudrait faire allusion au problème de compatibilité entre les aspects grammaticaux et les aspects temporels. En fait nous ne pouvons parler que d'un seul cas d'incompatibilité: l'aspect grammatical duratif est incompatible avec l'aspect temporel accompli; il ne peut donc se combiner qu'avec les formes qui expriment l'aspect temporel non accompli: présent et imparfait de l'indicatif, futur.

Il est en train de travailler.
Il était en train de travailler.
Il sera en train de travailler.

MAIS

* *Il a été en train de travailler.*
 * *Il fut en train de travailler.*
 * *Il avait été en train de travailler.*

Il conviendrait aussi de faire un remarque en ce qui concerne les aspects grammaticaux ponctuel/non ponctuel. Il n'existe pas d'incompatibilité entre ces aspects grammaticaux et les aspects temporels, mais certains aspects temporels expriment par eux mêmes, sans avoir recours à des marques spécifiques, l'un ou l'autre de ces aspects. Le passé simple (et le passé composé lorsqu'il est perfectif) exprime en soi l'aspect grammatical ponctuel, alors que le l'imparfait de l'indicatif (non accompli) est porteur en soi de l'aspect grammatical non ponctuel.

Il prit/a pris l'autobus pour aller travailler.
Il prenait l'autobus pour aller travailler.

Cependant les perfectifs peuvent exprimer l'aspect non ponctuel à condition d'être accompagnés de marques grammaticales aspectuelles.

Il *prit/la pris* l'autobus tous les jours/souvent pour aller travailler.

Pour sa part l'imparfait peut exprimer l'aspect ponctuel à condition que le temps de l'énoncé soit exprimé, et qu'il indique une durée courte.

Quand je l'ai aperçull'aperçus, il *prenait* l'autobus pour aller travailler.

Nous considérons, d'après ce que nous venons d'exposer, que l'étude des aspects *temporels*, généralement négligée ou insuffisamment exploitée, revêt une grande importance pour une bonne compréhension du système des temps verbaux, et spécialement de ceux du passé, en français.

Nous sommes tout à fait conscients que l'approche que nous venons de présenter n'épuise pas -loin de là- la problématique de l'aspect verbal en français. Elle marque, néanmoins, une voie à suivre dans notre travail de recherche.